

À tous les citoyens de la municipalité de Shannon,

Nous avons étudié, en collaboration avec le Regroupement «Sauvons la Jacques-Cartier », les documents que nous avons pu obtenir concernant le projet de centrale hydroélectrique sur la Jacques-Cartier. Nous y avons constaté de graves lacunes et avons déposé des plaintes officielles aux organismes et ministères impliqués, dont une concernant la signature du registre des 16 et 17 mai derniers.

Le Conseil municipal a adopté, mais de façon divisée, le règlement d'emprunt de 17 millions pour ce projet sans que les citoyens puissent savoir la moindre répartition de ce montant. La Municipalité a refusé de divulguer l'estimation des coûts sous prétexte de nuire à l'appel d'offres. L'appel d'offres s'est terminé le 15 septembre et l'estimation détaillée préparée par BPR en date du 22 mars 2011 n'est toujours pas déposée de même que la soumission présentée à Hydro-Québec et les mises à jour faites dans ce projet. Monsieur le maire Clive Kiley et des conseillers ont été réélus en novembre 2009 sans qu'ils ne disent un mot de leur projet de barrage sur la rivière Jacques-Cartier alors qu'ils avaient déjà octroyé un contrat à la firme BPR sans appel d'offres en août 2009.

Le Conseil municipal a voté une résolution en septembre 2009 pour donner un appui INCONDITIONNEL au projet de construction d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Jacques-Cartier.

« Si le projet est si payant, qu'ils montrent toutes les estimations de coûts et on pourra les analyser. Les citoyens ont déjà payé 2 fois pour ces estimations, et une 3^e fois s'en vient. Qu'ils mettent les rapports de leurs fameux experts qui changent les chiffres constamment sur Internet. Les seuls qui font de l'argent, c'est BPR » selon Diane Michaud, du Regroupement « Sauvons la Jacques-Cartier » et contribuable de Shannon.

L'ingénieur Réal Reid, spécialiste du domaine de l'énergie, coauteur du livre « L'éolien, au cœur de l'incontournable » et administrateur de la Fondation Rivières ajoute : *« L'information économique présentée déforme les données, ne mentionne pas que les profits seront très faibles les premières années et n'utilise pas des coûts actualisés. Des plaintes sont déposées »*.

Les citoyens perdraient un magnifique site à la hauteur de la réputation de la rivière Jacques-Cartier. *«Pour avoir navigué la rivière sur 177 kilomètres, je peux affirmer que le secteur de Shannon est unique. Nous avons besoin de ces endroits privilégiés afin de se ressourcer. Il est de notre devoir de préserver ce site pour les générations futures et de développer ce parc sur le plan récréotouristique et non de le défigurer»* déclare Yoland Marcotte, enseignant, et membre du Regroupement.

Pour le comédien Gaston Lepage, pêcheur et amant de la nature et des rivières, la ressource en saumon est précieuse. *«Les saumons naissent dans la rivière Jacques-Cartier, la dévalent jusqu'à l'océan et tentent de revenir dans leur rivière natale. Les ingénieurs ne peuvent jamais prévoir ni garantir que leurs systèmes feront l'affaire des saumons. Il y a des phénomènes qui nous échappent et ces systèmes sont rarement efficaces à 100%»*.

Comme l'indique Yvon Côté, président de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique : *« Ce projet de barrage met en péril la restauration du saumon de la rivière Jacques-Cartier qui fait la renommée de la région. Les connaissances actuelles nous amènent à craindre les impacts de l'effet individuel et cumulatif des trois barrages existants. Nous nous opposons fermement à la construction de tout barrage dans les rivières où migrent le saumon, spécialement à Shannon»*.

Alain Saladzius, ingénieur et cofondateur de la Fondation Rivières, a étudié en détail tous les documents disponibles et procédures utilisées. *« Il y a trop d'informations cachées, incomplètes ou trompeuses, c'est consternant. Ce projet est un copier-coller d'autres projets où les informations sont volontairement cachées à la population et aux autorités. Les procédures gouvernementales sont une passoire à travers laquelle des promoteurs savent bien naviguer »*.

3 octobre, 19h30 - Assemblée publique du Conseil municipal (75, ch. de Gosford)

Faites entendre votre voix en demandant au Conseil municipal de rendre disponibles sur le site Internet municipal tous les rapports existants avant d'attribuer tout nouveau contrat.

Visitez notre site Web pour lire la lettre de Roy Dupuis adressée au conseil municipal ainsi que notre analyse de l'appel d'offres pour services professionnels du 15 septembre dernier.

Joignez le Regroupement « Sauvons la Jacques-Cartier » :
418 524-2744 ou dianem@distributel.net ou yomarcotte@videotron.ca

Centrale hydroélectrique sur la Jacques-Cartier à Shannon

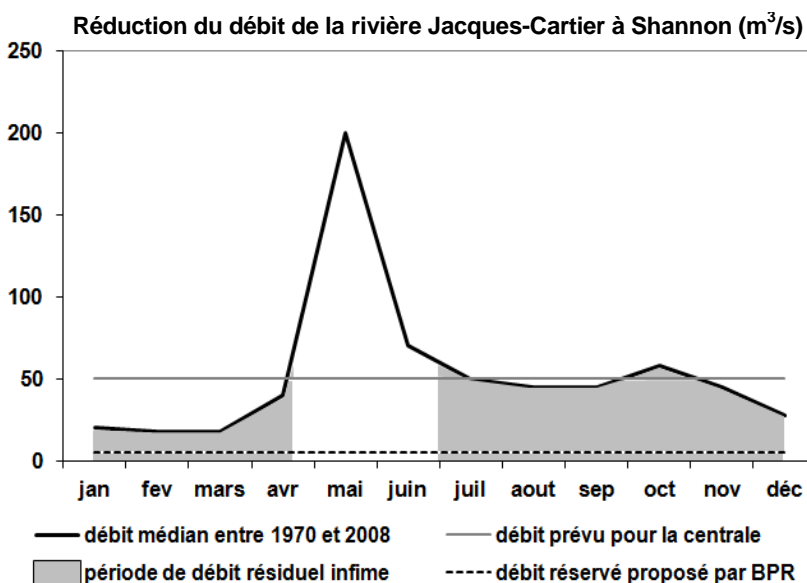
Le Regroupement *Sauvons la Jacques-Cartier* et la Fondation Rivières tiennent à vous informer sur certains enjeux du projet de 17 M\$ préparé par BPR et approuvé par le Conseil municipal :

Les coûts :

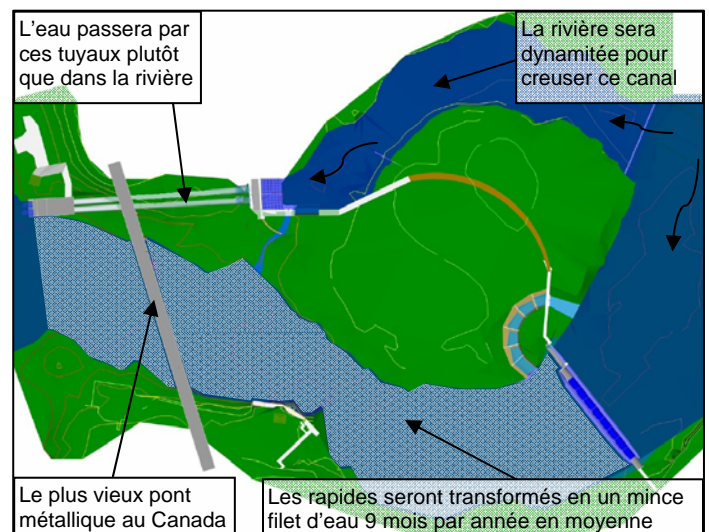
- Le coût du projet est passé de 10,2 M\$ (nov. 2009) à 17 M\$ (mars 2011): augmentation de 67 %;
- Shannon ne veut pas divulguer l'estimation finale détaillée des coûts du 22 mars 2011;
- Cette estimation indiquerait que la taxe de vente du Québec d'environ 1,6 M\$ n'est pas incluse dans le 17 M\$;
- De nombreux autres coûts ne seraient pas inclus: études d'impacts, audiences publiques, dépenses du propriétaire, arpentage, terrains, financement temporaire, permis, dédouanage, etc;
- On doit prévoir une imprécision dans les coûts de 30 % à cette étape donc un coût possible atteignant 24 M\$ incluant la taxe;
- En incluant la taxe et un débit réservé acceptable, ce projet représente un déficit de 6,3 M\$ pour les 20 premières années et les bénéfices anticipés au-delà sont totalement hypothétiques;
- Vous seriez appelés, en tant que contribuable à combler tout déficit par votre compte de taxes.

Les conséquences pour le Parc :

- Un assèchement de la rivière face au parc, 9 mois par année, à 5 mètres cubes par seconde;
- La transformation des rapides de la rivière en plan d'eau latent et silencieux;
- Le dynamitage, l'excavation, le bétonnage de murs dans la rivière, la déforestation, l'ennoisement, l'assèchement sur 250 mètres, la destruction des berges et l'artificialisation complète du site;
- Une menace supplémentaire à la population de saumon à cause de l'incertitude de l'efficacité des passes migratoires, et cela après des investissements de 11 M\$ pour sa réintroduction;
- La fragilisation des structures du pont historique par deux grosses conduites forcées;
- Une perte d'attrait et d'achalandage touristique.



Interprétation du plan d'aménagement de BPR



La gestion du dossier :

- Les quatre contrats successifs totalisant 81 000 \$ ont été attribués à BPR sans appel d'offres;
- L'appel d'offres du 15 septembre dernier comportait plusieurs articles discriminatoires limitant la concurrence et expose la Municipalité à un bar ouvert pour des dépassements de coûts;
- La maquette virtuelle du projet présentée par BPR en février dernier ne reflète pas les conditions prévisibles normales dans la rivière: alors qu'il ne restera qu'un filet d'eau dans la rivière 9 mois par année car l'eau circulera dans les conduites forcées, l'image montre l'écoulement dans la rivière comme s'il n'y avait pas eu de barrage;
- Le processus d'audiences publiques a été écarté depuis le début alors qu'il était évident que la superficie du réservoir dépassait le seuil légal obligeant la tenue d'audiences par le BAPE;
- BPR compare souvent ce projet avec l'ancienne centrale Saint-Gabriel. Or l'aménagement proposé est maintenant totalement différent de celui de l'ancienne centrale;
- Contrairement à ce qu'affirme la Municipalité, la base militaire de Valcartier n'a pas donné son appui au projet mais attend plutôt les études d'impacts avant de se prononcer.

Questions

- Pourquoi la Municipalité ne dévoile-t-elle pas tous les rapports payés par les contribuables ?
- Pourquoi la Municipalité n'a pas tenu de rencontre d'information pour expliquer la hausse des coûts du projet ?
- Pourquoi BPR a-t-il été recommandé par Hydro-Québec au début du projet et pourquoi BPR apparaît-il dans l'organigramme de la Municipalité alors que l'appel d'offres n'est pas conclu ?
- Est-ce que les contribuables devront assumer des coûts s'il y a un dépassement ?